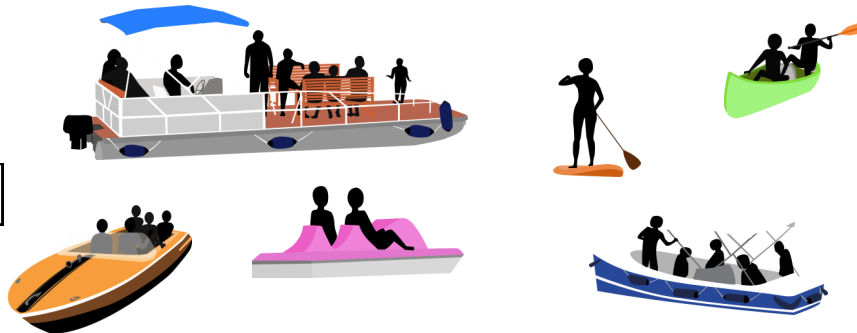


Date :

N° de contrat:



CONTRAT DE LOCATION BATEAUX

Le loueur

EMERAUDE LOCATION
Halte nautique de pont des sables
47200 Fourques/Garonne
Info@emeraudelocbateaux.fr
Tel: 06 23 89 19 33
Siret: 848 454 773 000 13

Le locataire

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tel :

**A COMPLETER PAR
LE LOCATAIRE**

J'ai reçu la formation de navigation dispensée par le loueur, ai testé le bateau qui est en bon état de fonctionnement et ai reçu les documents de navigation. Le matériel de sécurité qui m'a été confié est en bon état.

J'ai pris connaissance des conditions générales de location.

Je suis titulaire d'une assurance couvrant ma responsabilité civile.

Je m'engage à porter et faire porter les gilets de sauvetage.

Je reconnais que tout accident qui m'arriverait et serait indépendant de l'état du bateau au moment de la location ou prévisible au moment de celle-ci serait de mon fait et décharge ainsi le loueur de toute responsabilité.

Case à cocher

A COCHER PAR LE LOCATAIRE

HORAIRE DE LOCATION

Heure de départ :/.....

Heure de retour :/.....

Tout problème ou retard d'arrivée devra être impérativement signalé au loueur par téléphone et ce le plus rapidement possible les bateaux pouvant repartir dès votre retour. Tout dépassement d'horaire sera facturé à un prix majoré. Le temps de formation est inclus dans le temps de location.

Fait à Pont des sables

Le.....

Signature du loueur

Signature du locataire

SIGNATURE

MODE DE REGLEMENT

MONTANT DE LA CAUTION

MONTANT TOTAL DE LA LOCATION

MATERIEL LOUE	Nombre	Prix 1 heure	Prix 2 heures	Prix 1/2 journée	Prix journée	Caution obligatoire
Bateau électrique 7 places « Pont des sables »		35 €	62 €	94 €	125 €	450 €
Bateau électrique 5 places « Capt'ain »		40 €	70 €	-	-	450 €
Bateau ponton 8 places « Indigo »		-	83 €	156 €	230 €	450 €
Bateau ponton 12 places « Bayou »		-	104 €	208 €	272 €	450 €
Pédalo		18 €	32 €	-	-	150 €
Canoé		14 €	21 €	36 €	47 €	100 €
Kayak		12 €	18 €	31 €	41 €	100 €
Paddle		12 €	18 €	31 €	41 €	100 €
Vélopirogue		20 €	35 €	55 €	-	250 €
Vélopirogue (la paire)		36 €	56 €	90 €	-	250 €
Bidon étanche		2 €	2 €	2 €	2 €	2 €

RAPPEL

Si vous entrez trop vite dans l'écluse, vous la mettez sans doute en panne et risquez d'attendre plus d'une heure l'intervention de l'éclusier en plus le retard vous sera facturé... Alors allez y doucement...

Conditions générales de location bateaux

Article 1-Objet

Le présent document a pour objet de fixer les modalités de location des vélos et matériel proposé par EMERAUDE LOCATION. Dans la suite du contrat, le souscripteur sera nommé utilisateur.

Article 2-Utilisation du bateau

L'utilisateur du bateau déclare être apte au pilotage d'un bateau et à faire respecter les règles de sécurité par son équipage notamment le port des gilets de sauvetage. Le temps de formation et les explications données sont inclus dans le temps de location.

Article 3-Responsabilité et engagement de l'utilisateur

Les bateaux, équipements et accessoires fournis sont conformes à la réglementation en vigueur lors de leur location et en bon état de fonctionnement. **Les utilisateurs doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.** Il dégage le loueur EMERAUDE LOCATION de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué, notamment en ce qui concerne les accidents et les dommages causés à des tiers du fait d'une mauvaise application des règles de bonne conduite. L'utilisateur est le seul responsable de tout dégâts causés au matériel loué ou du fait de son utilisation. L'utilisateur reconnaît que le matériel loué est en parfait état de marche. L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel avec soin et dans la limite de ses capacités, à respecter les consignes d'usage et de sécurité qui lui seront transmises par le loueur, à utiliser le matériel loué dans des conditions normales et à ne pas embarquer de personnes supplémentaires en cours de route. Il s'engage à restituer le bateau dans son état d'origine aux dates et heures convenues au contrat. L'utilisateur déclare se soumettre aux règles en vigueur de la navigation fluviale qui lui est remis au départ. S'il contrevient aux lois et aux règlements au cours de la location, le loueur EMERAUDE LOCATION ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. L'utilisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol ou la dégradation du matériel loué. En cas de défaillance technique du bateau en cours de contrat, l'utilisateur ne peut engager de travaux de réparation de sa propre initiative. Il est tenu d'en informer le loueur qui viendra le dépanner. En cas de faute de la part du locataire, le loueur pourra facturer le prix des pièces et du temps passé si le montant excède celui de la caution. En absence de responsabilité fautive de l'utilisateur il sera procédé à un dédommagement financier ou à un avoir au prorata du temps perdu plus une marge de confort, si le locataire a choisi l'option de l'avoir. L'utilisateur ne pourra réclamer de dommages et intérêts.

Article 4-Souscription du contrat et modalités de location

Souscription d'un contrat de location

Afin de souscrire un contrat de location, l'utilisateur devra présenter une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport).

Durée de location, prolongation, résiliation :

Toute location quelle qu'en soit la durée choisie lors de la souscription du contrat est due dans son intégralité. Lors du retour du matériel, l'utilisateur doit le rapporter au plus tard à l'heure stipulée dans le contrat. Au terme de la période de location, en cas de non-restitution du matériel, le retard ou la non-restitution seront facturés conformément aux articles 6 et 7.

Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs de location, des cautions et des pénalités de retard de restitution du bateau, ainsi que les modalités de paiement sont affichés. Les prix facturés sont ceux des tarifs en vigueur au jour de la location. **Les moyens de paiement acceptés par EMERAUDE LOCATION sont espèces, chèques et carte bancaire uniquement.**

Article 5-Caution

Préalablement à la remise du matériel loué, l'utilisateur doit obligatoirement déposer en caution un chèque ou une empreinte de carte du montant affiché sur les tarifs.

Article 6-Restitution

Pour tout retard de restitution de matériel, une majoration au tarif d'une heure de location sera systématiquement appliquée pour tout retard allant jusqu'à 10 minutes. Au-delà d'une heure de retard, le tarif de la location sera doublé et un forfait de 100 € sera retenu en plus afin de pouvoir dédommager le locataire suivant et compenser le désordre qu'il met dans notre organisation. A défaut de ce règlement, le loueur se réserve le droit d'engager toute poursuite, notamment judiciaires, pour obtenir le paiement. En cas de dépassement d'horaire le soir à la fermeture, le bateau sera amarré par le locataire, les batteries seront mises en charge sous les directives téléphoniques du loueur et le matériel complémentaire sera mis en sécurité et retourné le lendemain matin 1 h00 avant l'ouverture. La clef sera mise en sécurité à un endroit convenu avec le loueur.

Article 7-Facturation à l'utilisateur

En cas de non-respect des précédentes clauses de location, ou en cas de dégradations sur le matériel loué, l'utilisateur aura à s'acquitter des factures suivantes :

-Facture du prix du matériel neuf dans le cas de non-restitution de celui-ci.

-Facture d'un montant équivalent à la facture de réparation correspondante dans le cas de réparations consécutives à des dégradations ou pièces manquantes.

-Facture de pénalités de retard (cf. article 6).

Article 8-Horaire et lieux

Les arrivées et départs se font de la capitainerie de Pont des sables commune de Fourques sur Garonne.

Les horaires sont ceux affichés à la capitainerie et varient en fonction du caractère saisonnier de notre activité.

Article 9-Informatique et liberté

Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.